



## **Convention de partenariat**

Entre

**LA MISSION LOCALE DE LA CREUSE**  
Rue de Conventionnel Huguet, 23000 GUERET  
Représentée par M Éric JEANSANNETAS, Président

Et

**LE MUSEE D'ART ET D'ARCHEOLOGIE DE GUERET**  
22 Avenue de la Sénatorerie 23000 GUERET  
Représenté par Mme Marie-Françoise FOURNIER, Maire de Guéret

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Mission Locale de la Creuse et Le Musée d'Art et d'Archéologie de Guéret, sur les différents champs d'intervention partagés entre ces deux structures. Cette convention permet également d'initier une volonté de travail commun entre les deux structures.

### **Article 2 : Rappel des Missions**

La Mission Locale de la Creuse dont la mission portée dans les statuts consiste à mobiliser l'ensemble des dispositifs initiés par l'Etat, la Région et les collectivités territoriales dans la construction des parcours visant l'insertion socio-professionnelle des jeunes en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

La Mission Locale de la Creuse accompagne les jeunes Creusois âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire.

Le Musée d'Art et d'Archéologie a pour missions de « conserver, restaurer, étudier et enrichir ses collections; rendre ses collections accessibles au public le plus large; concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture; contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion » (article L.441-2 du Code du Patrimoine).

### **Article 3 : Présentation de l'action**

La Mission Locale de la Creuse souhaite faire intervenir le Musée d'Art et d'Archéologie de Guéret auprès de son public. Il est envisagé une intervention externalisée du Musée, dans les locaux de la Mission Locale autour de « Mallettes pédagogiques ». Le but principal est d'initier le public 16/25 ans à la découverte des collections du Musée.



#### **Article 4 : Modalités de travail partagées et mise en œuvre**

Le Musée proposera aux jeunes accompagnés par la Mission Locale de la creuse, des ateliers de 2h, appuyés sur les Mallettes pédagogiques du Musée. Il s'agira d'initiation pour un public novice en la matière. Le but est de susciter les curiosités, et inviter les jeunes à (re)découvrir les lieux culturels de leur département.

Il est envisagé 3 à 4 séances par an de 2h, portant chacune sur un thème (exemple « Egypte », « Boire et Manger », « L'animal », « l'Antiquité égyptienne, autour d'une momie d'enfant provenant d'Antinoë »...

Ces ateliers pourront prendre la forme de découvertes d'œuvres et de civilisations à travers des dispositifs sensoriels. Il s'agira d'échanges de sensations pour découvrir le patrimoine en faisant intervenir son corps plutôt que ses connaissances. Un second temps d'atelier sera plus pratique et pourrait être la découverte des hiéroglyphes, écriture de son prénom en hiéroglyphes sur un papyrus...

Lors de ces interventions, la médiatrice du musée devra toujours être accompagnée d'au moins un représentant de la Mission Locale. Ces interventions sont réalisées gratuitement par le musée d'art et d'archéologie de Guéret.

Fait à

Le

Le président de la Mission Locale de la Creuse

Madame Marie-Françoise FOURNIER, Maire de Guéret  
Pour le Musée d'Art et d'Archéologie de Guéret